



Changements dans l'index phytosanitaire pour la production de baies 2025

Document de référence pour les prestations écologiques requises

Auteurs et Autrices : André Ançay, Vincent Michel, Pamela Bruno, Louis Sutter

Valable : à partir du 13 février 2025 (Remplace la version du 1er janvier 2025)

Changements d'autorisation:

Produit	Substance active	Culture	Indication	Numéro d'homologation	Changement de l'homologation	Décision prise par (date)

Corrections:

Les autorisations suivantes ne sont pas mentionnées dans toutes les listes du document de référence, mais elles sont conformes au PER :

Produit	Substance active	Culture	Indication	Numéro d'homologation
Milbeknock	milbemectine	fraise	acariens tétranyques tarsonème du fraisier	W-6526, W-7538
Milbeknock	milbemectine	framboise	acariens tétranyques ériophyde des framboises	W-6526, W-7538
Milbeknock	milbemectine	mûre	acariens tétranyques ériophyde des ronces	W-6526, W-7538

Pour répondre aux exigences des prestations écologiques requises (PER) dans la culture des baies en Suisse, la directive « Prestations écologiques requises (PER) en culture fruitière en suisse 2025 » ainsi que le document de référence « Index phytosanitaire pour la production de baies 2025 », Agroscope Transfer | N° 563 / 2025, en date du 09 novembre 2024, s'appliquent. Les adaptations en cours d'année et les éventuelles corrections seront consignées dans ce document complémentaire (« Changements dans l'index phytosanitaire pour la production des baies 2025 »).

